



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 AVRIL 2018

Date  
de la convocation

28/03/2018

Nombre  
de conseillers

En exercice  
29

Présents  
18

Absents  
06

(Dont  
Procuration)  
05

19

Vote à  
l'unanimité

Pour : 23  
Contre : 00  
Abstention : 00

Certifié exécutoire,  
compte tenu de  
la transmission  
en Préfecture  
Le :

02 MAI 2018

La Publication  
et/ou la notification  
du :

02 MAI 2018

*L'An Deux Mille Dix-huit, le Jeudi 05 Avril, à neuf heures (09H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 2<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par lui, le 28 mars 2018.*

**PRÉSENTS :** M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) – M. Claude MAGLOIRE (1<sup>er</sup> Adjoint) - Mme Josette OTTO AZINCOURT (2<sup>ème</sup> Adjointe) – M. Renaud RENIER (3<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Dany MARCIN PLANTIER (4<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Justin RUPAIRE (5<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Gilberte EUGENIE (6<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Philippe RENIER (7<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Achille Germaine HATILIP ROCH (8<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Léonard BARTHEL - M. Claude JERSIER - Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE - M. Louis LAROCHELLE - M. Michel CHAIBRIANT - Mme Christelle GILLES - M. Jean-Philippe NOËL (Arrivé à 13h30) - Mme Justina FAVORINUS - M. Jimmy FAUSTA .....(18)

**REPRÉSENTÉS :** Mme Louisiane DEGLAS (ayant donné procuration à Mme Justina FAVORINUS) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL (ayant donné procuration à M. Jean-Louis FRANCISQUE) - M. François EDAU (ayant donné procuration à M. Claude MAGLOIRE) - Mme Laurence LAROCHELLE (ayant donné procuration à Mme Dany MARCIN) - Mme Laurence CHRISTOPHE (ayant donné procuration à M. Jimmy FAUSTA) .....(05)

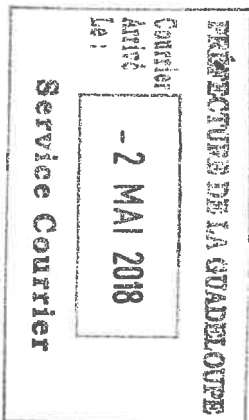
**ABSENTS :** Mme Ninette SAINTE-LUCE - Mme Lucie LAROCHELLE – Mme Annick BARTHEL - Mme Chantal MACHARES - M. Jean-Luc LIBER - M. José JULAN .....(06)

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, M. Renaud RENIER a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.*

**AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR  
LA SIGNATURE DU MARCHÉ « ACCORD-CADRE »  
RELATIF A LA FOURNITURE ET LA GESTION DE  
TITRES-RESTAURANT AU BENEFICE DU PERSONNEL  
DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIERES ET  
DE SES ETABLISSEMENTS ANNEXES**

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;
- Vu la délibération n°08 du 16 novembre 2017 relative à l'autorisation et modalités de mise en place de la prestation sociale « le Titre-Restaurant » ;
- Considérant que le 15 mars 2018, la collectivité de Trois-Rivières a lancé une procédure « Appels d'Offres Ouvert » portant sur un marché « accord-cadre » relatif à la fourniture et la gestion des titres-restaurant au bénéfice du personnel de la commune et des établissements annexes ;
- Considérant que suite à la publication de l'avis d'appel public de candidature, au BOAMP et au JOUE, le service communal des marchés publics a réceptionné sur le profil acheteur de la collectivité « eguadeloupe.com » deux plis électroniques arrivés dans les délais, soit le 22 mars 2018 ;





- Vu la tenue de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 mars 2018 relative à l'ouverture des plis ;
- Vu le rapport d'analyse des offres effectué par la Commission d'Appel d'Offres du 29 mars 2018 conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation comme suit :
  - Critère n°1 – Valeur technique pondérée à 40 %
  - Critère n°2 – Qualité de la prestation pondérée à 40 %
  - Critère n°3 – Prix de la prestation pondérée à 20 %
- Vu la proposition de classement des offres émise par la commission d'appel d'offres :
  - N°1 : EDENRED
  - N°2 : UP
- Considérant que cette attribution s'est décidée sur les motifs suivants :
  - la connaissance du réseau local (*présence de vitrophanie dans les commerces avoisinants et dans les communes limitrophes*) et,
  - la qualité de sa prestation (*amplitude horaire d'assistance en cas de problème*).

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

**Article 1 :**

D'Approuver le classement proposé par la Commission d'Appel d'Offres du 29 mars 2018.

**Article 2 :**

D'Autoriser le Maire à signer le marché « Accord-Cadre » relatif à la fourniture et la gestion des titres-restaurant au bénéfice du personnel éligible de la commune de Trois-Rivières et de ses établissements annexes dans les conditions et formes décrites ci-dessous :

- Durée d'exécution du marché : **1 ans reconductible une fois ;**
- Montant estimatif annuel : **254 760 € HT.**

**Article 3 :**

De Donner à Monsieur le Maire tout pouvoir pour assurer le bon suivi de cette réalisation et veiller à la bonne exécution des clauses de cet accord.

**Article 4 :**

De Dire que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget Communal en vigueur et reconduits chaque année en tant que de besoin.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

